



JULES VALLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

COMMUNAUTE JEUNESSE

21, avenue Jules Vallès
91 200 ATHIS-MONS
01 69 38 36 70

contact@comjeun.fr



SOMMAIRE

Préambule P.2

Organigramme P.3

Les Chiffres Clés 2025 P.4

JULES VALLÈS - L'HÉBERGEMENT P.5-32

L'hébergement sur les 3 dispositifs 91 P.7-8

Les admissions P.9-10

Les personnes hébergées P.11-14

L'accompagnement des personnes hébergées P.15-30

Le Pôle Prospection P.24

L'accès à la culture et aux loisirs P.25-27

L'exercice de la citoyenneté P.28

La sécurité des collectifs P.28

La qualité des hébergements P.29-31

Partenariats P.31

Les sorties P.32-34

PRÉAMBULE

L'accueil et l'accompagnement inconditionnels, piliers de l'action de l'Établissement JULES VALLÈS depuis les origines de l'Association, se sont inscrits en 2025 dans un contexte national de plus en plus paradoxal. Alors que la complexité des situations sociales, administratives et sanitaires des publics accueillis ne cesse de croître, les structures de l'action sociale font face à une crise qui a particulièrement impacté le quotidien des travailleurs sociaux, de l'équipe technique et de leurs cheffes de service : celle de l'érosion de leurs propres ressources humaines.

Les difficultés accrues de recrutement et la raréfaction des vocations auraient pu fragiliser l'accompagnement. Pourtant, ce rapport d'activité témoigne d'une réalité inverse : celle d'une mobilisation sans faille des équipes. Malgré les postes vacants et les tensions sur le marché de l'emploi, les professionnels ont fait preuve d'une adaptabilité remarquable pour garantir la continuité et la qualité des accompagnements.

Si la réussite de cette année démontre l'engagement exceptionnel des professionnels en poste, faire autant avec moins de ressources humaines ne saurait constituer un modèle de fonctionnement pérenne. Les moyens alloués doivent impérativement demeurer à la hauteur de l'exigence et de l'augmentation croissante des besoins sur le terrain.

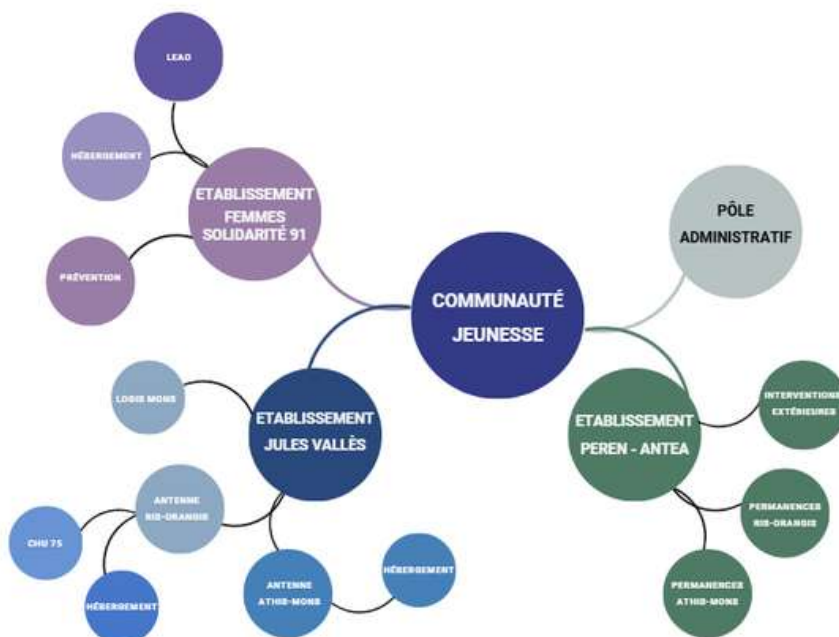
L'une des difficultés majeures rencontrées demeure d'ailleurs l'engorgement du parcours vers l'autonomie. La précarité administrative, avec des délais de régularisation qui s'étirent, impacte directement la durée moyenne de séjour sur le dispositif Insertion, qui atteint désormais 30,41 mois.

Parallèlement, la santé mentale et physique des personnes accueillies s'affirme comme une préoccupation majeure. La présence renforcée des psychologues et le développement de maillages de soins de proximité sont devenus des remparts indispensables contre la décompensation psychique liée à la grande précarité.

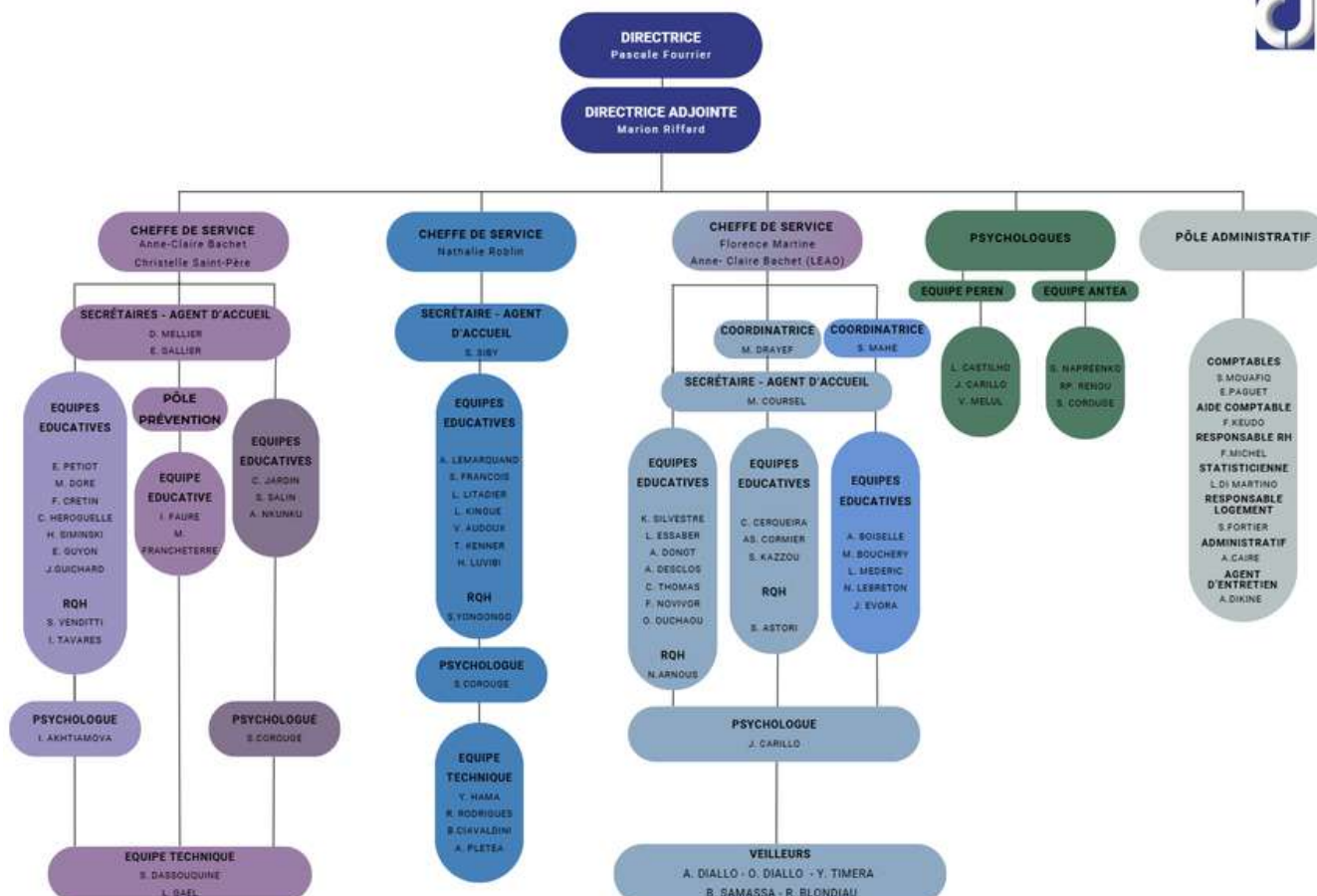
Le résultat et le rapport de 2025 n'est pas seulement un bilan comptable et statistique ; il témoigne d'une résistance éthique. En naviguant dans ce contexte exigeant, voire inquiétant, l'établissement a su maintenir un accompagnement global et personnalisé, prouvant que même au cœur d'une crise des métiers, le sens de la mission demeure le moteur de l'action.

MARION RIFFARD
DIRECTRICE

ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



ORGANIGRAMME ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE - 2025



LES CHIFFRES CLÉS ETABLISSEMENT JULES VALLÈS

ADMISSIONS



HÉBERGEMENT



SORTIES



274
PLACES
D'HÉBERGEMENT

RÉPARTIES SUR

84
APPARTEMENTS

ATHIS-MONS

RIS-ORANGIS

ALHO
96,63%
TAUX D'OCCUPATION

CHU75
102,33%
TAUX D'OCCUPATION

URGENCE
98,30%
TAUX D'OCCUPATION

CHRS*
96,57%
TAUX D'OCCUPATION

35 mois
DURÉE MOYENNE DE
SÉJOUR - ALHO

21 mois
DURÉE MOYENNE DE
SÉJOUR - CHU75

48 mois
DURÉE MOYENNE DE
SÉJOUR - URGENCE

40 mois
DURÉE MOYENNE DE
SÉJOUR - CHRS*

16
MÉNAGES SORTIS

DONT 13 MÉNAGES RELOGÉS

- 11** RELOGEMENTS PARC PUBLIC
- 1** RELOGEMENT PARC PRIVÉ
- 2** RELOGEMENTS EN LOGEMENT ADAPTÉ

***CHRS**

20% PRÉSENTS DEPUIS PLUS DE 48 MOIS
33% PRÉSENTS DEPUIS PLUS DE 18 MOIS
82% DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL À JOUR
100% EVALUATION SOCIALE SIAO ACTIVE

JULES VALLÈS

L'HÉBERGEMENT

ADMISSIONS → HÉBERGEMENT → SORTIES

URGENCE

1 ménage
1 personne
Dont 0 enfant

URGENCE FAMILLES

4 ménages
20 personnes
Dont 13 enfants
(1 enfant jeune majeur)

INSERTION

10 ménages
26 personnes
Dont 14 enfants
(1 enfant jeune majeur)

CHU DIFFUS 75

2 ménages
15 personnes
Dont 11 enfants

URGENCE

5 ménages
6 personnes
Dont 1 enfant

URGENCE FAMILLES

14 ménages
65 personnes
Dont 44
enfants

INSERTION

56 ménages
138 personnes
Dont 67 enfants

CHU DIFFUS 75

23 ménages
118 personnes
Dont 76 enfants

URGENCE

1 ménage
1 personne
Dont 0 enfant

URGENCE FAMILLES

3 ménages
12 personnes
Dont 8 enfants

INSERTION

12 ménages
30 personnes
Dont 16 enfants
(2 enfants jeunes majeurs)

CHU DIFFUS 75

2 ménages
13 personnes
Dont 7 enfants
(2 enfants jeunes majeurs)

Le Centre d'Hébergement JULES VALLES accueille et héberge inconditionnellement des ménages (personnes seules, couples et familles) orientés par le SIAO. Il propose un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.

Le Centre d'Hébergement est divisé en deux antennes :

1 - L'antenne d'Athis-Mons

2 - L'antenne de Ris-Orangis.

- Sur **5 places d'URGENCE**, en application à l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre en œuvre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.
- Sur **55 places d'ALTHO-URGENCE FAMILLES**, dans le cadre du dispositif **ALTHO-URGENCE FAMILLES** (Alternative à l'Hôtel), sont accueillies et accompagnées des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler à l'accès à un logement autonome.
- Sur **114 places CHRS-INSERTION**, en application de l'article L 345-1 du CASF, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à l'accès à un logement adapté et autonome.
- Sur **100 places CHU Diffus 75**, sont accueillies et accompagnées des familles orientées par le SIAO 75, en errance, sortant d'hôtel ou de centre d'hébergement provisoire, afin de mettre en œuvre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté et autonome.

TAUX D'OCCUPATION			
URGENCE	Altho - URGENCE FAMILLES	CHRS- INSERTION	CHU Diffus 75
98.30% 1794 Sur 1825 journées à réaliser	96.63% 19399 Sur 20075 journées à réaliser	96.57% 40183 Sur 41610 journées à réaliser	102.33% 37352 Sur 36500 journées à réaliser

JOURNÉES RÉALISÉES				
2021	2022	2023	2024	2025
41420	41595	40294	41800	40183
20661	19591	20661	19341	19399
1771	1745	1808	1778	1794
/	/	16993	36427	37352

L'HÉBERGEMENT SUR LES 3 DISPOSITIFS 91



L'hébergement autonome (non-partagé), dans les communes à proximité des services, **au sein de 54 logements diffus est privilégié** par l'Association pour les ménages accueillis sur les dispositifs CHRS-INSERTION et ALTHO- URGENCE FAMILLES, afin de **faciliter l'intégration** des personnes, des familles et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité, les **préparer à l'accès au logement, et impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux.**

L'association est toujours en veille, quant à la qualité des hébergements et des conditions d'accueil des personnes. Pour ce faire, elle est en lien avec les agences immobilières, bailleurs et propriétaires, ainsi qu'avec diverses entreprises.

Le taux d'occupation sur le dispositif Insertion a diminué, principalement en raison de la vacance d'un hébergement pour travaux (2 mois de vacances pour 4 places d'hébergement) et du changement d'un appartement afin d'améliorer la qualité de l'accueil (6 mois de vacances pour 6 places d'hébergement).

Le **taux d'occupation sur le dispositif Altho** est légèrement en hausse en 2025. En effet malgré un hébergement vacant durant 4 mois (5 places) afin d'en capter un de meilleure qualité, 3 naissances sont intervenues au cours de l'année.

Le **taux d'occupation sur le dispositif Urgence** connaît également une légère augmentation, liée à une réduction du délai entre deux admissions après une sortie.

CHRS - INSERTION

Les **114** places d'hébergement CHRS-INSERTION sont réparties sur :

- **35** appartements **diffus** (du T1 au T4) pour **98 places** dont **11 en semi-collectif**.
- **5** studios en **collectif** pour **9 places**.
- **7** studios sur la **résidence ADOMA** d'Athis-Mons pour **7 places**.

	Studio ADOMA	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons - Diffus	2	12	6	3	3	26
Antenne Ris-Orangis - Diffus	5	1	1	8	1	16
Antenne Ris-Orangis - Collectif	0	5	0	0	0	5
Total	7	18	7	11	4	47 appartements

ALTHO - URGENCE FAMILLES

Les 55 places d'hébergement ALTHO-URGENCE FAMILLES sont réparties sur 12 appartements (du T1 au T4)

	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons	1	1	0	3	5
Antenne Ris-Orangis	0	0	5	2	7
Total	1	1	5	5	12 appartements

URGENCE

5 places, réparties sur **3 chambres** et **1 studio** au sein du collectif Caron situé à Athis-Mons, sont dédiées à l'accueil inconditionnel et immédiat de **4 ménages** (**3 personnes seules** et **1 adulte avec un enfant de moins de 3 ans**) orientés par le SIAO.

Le dispositif permet d'allier l'accueil collectif et une solution d'hébergement autonome en chambre ou studio individuel.

Cet accueil se veut être une réponse spécifique à des personnes qui nécessitent **un abri immédiat après une période d'errance ou une rupture** (sortie d'hospitalisation, d'incarcération, décohabitation brutale...) et qui connaissent de grandes difficultés sociales. Souvent éloignées de l'insertion, **cet accueil leur permet de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation** (orientation sur une place d'insertion, pension de famille...).

La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps (contrat de séjour de 1 à 6 mois renouvelable, plus court au début de la prise en charge afin d'évaluer au mieux la situation).

Cette stabilité de l'hébergement permet :

- **D'effectuer une évaluation sociale exhaustive des situations et la mise en place d'un accompagnement social global individualisé.**
- **D'instaurer une relation de confiance.**
- **De faire progressivement émerger un projet.**
- **De mettre en place les suivis médicaux, les ouvertures de droits et les mesures de protection si nécessaire.**
- **De stabiliser la situation des résidents et de travailler à une sortie pérenne.**

Une présence quotidienne de professionnels est assurée sur ce collectif : une personne chargée de la qualité des hébergements et des actions collectives en journée, des veilleurs (pour les nuits et les week-ends) et des permanences éducatives.

LES ADMISSIONS



L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement Jules VALLES **permet de proposer l'accueil de tout type de composition familiale** (de la personne seule au couple avec 5 enfants) **et d'adapter cet accueil aux situations et besoins spécifiques des personnes orientées** (diffus ou collectif).

L'ensemble des places vacantes est mis à disposition du SIAO. En 2025, nous avons admis :

- **10 ménages** sur le dispositif CHRS-INSERTION (26 personnes).
- **4 ménages** sur le dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES (20 personnes).
- **1 ménage** sur le dispositif URGENCE (1 personne).

LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Les antennes d'Athis-Mons et de Ris-Orangis informent le SIAO par mail et via le logiciel **SI-SIAO** des disponibilités. Le SIAO soumet la candidature d'un **ménage** qui **doit personnellement contacter le service, en tant que demandeur d'hébergement**, et convenir de la date d'entretien de préadmission.

L'entretien de préadmission (ou de présentation pour les dispositifs ALTHO-URGENCE FAMILLES et URGENCE) **est mené par deux travailleurs sociaux, rencontrant individuellement chaque membre de la famille (adultes et enfants)**. Ce temps d'écoute et d'échange permet de **faire le point sur le parcours, la situation, la demande et le projet de chaque personne orientée**.

- La candidature est présentée en **Commission d'admission** afin d'évaluer l'adéquation de la demande d'hébergement du ménage orienté avec l'offre d'accompagnement proposé.
- Ce dernier s'appuie sur l'**adhésion de la personne à s'engager dans un suivi socio-éducatif individualisé et soutenu (entretiens hebdomadaires obligatoires)** indispensable à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'insertion et d'accès au logement.
- Il s'agit d'évaluer dès le pré-accueil l'adéquation possible entre les attentes et les projets des personnes orientées avec le travail d'insertion et d'accès au logement autonome proposé.

Les ménages sont informés de nos modalités de travail et sont ensuite invités à prendre le temps (24/48h) avant de confirmer leur demande d'hébergement.

CHRS – INSERTION

10 ménages

26 personnes admises

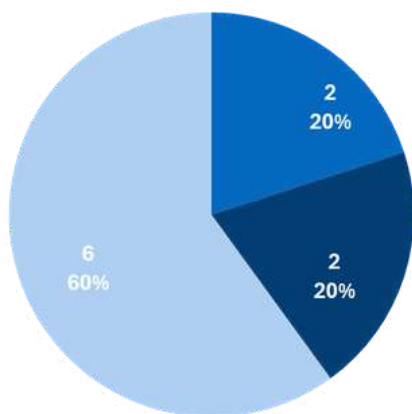
- **8 femmes**
- **4 hommes**
- **14 enfants** (dont 4 naissances et 2 arrivées en France)

	Adultes avec enfants	Adultes sans enfant	Enfants	Total
Hommes	2	2		4
Femmes	4	4		8
Enfants mineurs			13	13
Enfants majeurs			1	1
Sous total	6	6		
Total	12		14	26

Il peut arriver que certains adultes (personne seule ou couple) aient dû quitter leur pays d'origine subitement en y laissant leurs enfants. Dans certains cas, le projet de les faire venir en France est présent dès l'admission du ménage. Pour les personnes ayant le statut de réfugié, une réunification familiale peut être travaillée. Quant au regroupement familial, celui-ci ne peut être envisagé qu'une fois la famille relogée.

Les 2 enfants arrivés cette année sont un frère et une sœur qui ont rejoint leur mère en France après avoir quitté la Guinée. Ils ont été accueillis et accompagnés par le travailleur social référent afin de favoriser une intégration optimale : inscription à l'école, ouverture des droits, écoute et orientation vers les soins.

Composition familiale des 10 ménages admis sur le dispositif Insertion en 2025



■ Familles biparentales ■ Familles monoparentales ■ Personnes isolées

En 2025, la majorité des ménages admis sont des personnes isolées (6/10). Concernant les familles, la quasi-totalité sont des familles monoparentales ; seules deux familles sont biparentales.

La moitié des ménages orientés sortent d'un dispositif d'hébergement d'urgence – 115 (5/10). Trois ménages ont été réorientés par des structures d'hébergement qui n'étaient plus adaptées à leur situation, un ménage était locataire dans le parc privé et un ménage sortait d'un hébergement chez un tiers.

ALTHO – URGENCE FAMILLES

4 ménages

20 personnes admises

- 4 femmes
- 3 hommes
- 13 enfants (dont 1 jeune majeur)

Le dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES (Alternative à l'Hôtel) s'adresse exclusivement aux familles orientées hébergées à l'hôtel par le 115.

	Adultes	Enfants	Total
Hommes	3		3
Femmes	4		4
Enfants mineurs		12	12
Enfants majeurs		1	1
Total	7	13	20

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
1 enfant	1		1
2 enfants		1	1
3 enfants		1	1
4 enfants			
5 enfants		1	1
Total	1	3	4 ménages

URGENCE

1 ménage (1 homme)

Sur le dispositif URGENCE, une place est exclusivement dédiée pour l'accueil d'une femme enceinte ou avec un enfant de moins de 3 ans. Les trois autres s'adressent à des personnes isolées, partageant sanitaires et cuisine.

LES PERSONNES HÉBERGÉES

CHRS – INSERTION

56 ménages

138 personnes hébergées

● **47 femmes**

● **24 hommes**

● **67 enfants**

(dont 3 enfants jeunes majeurs)

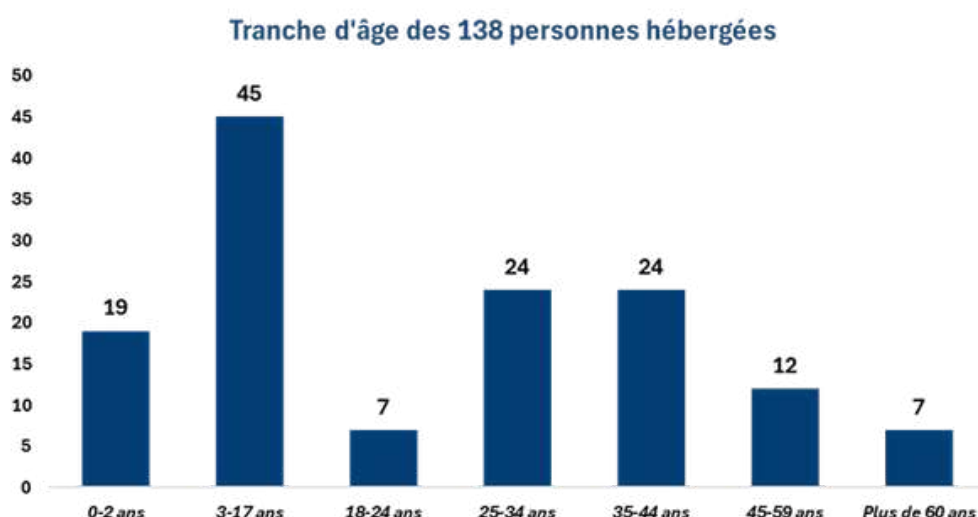
	Personnes isolées	Couples sans enfant	Familles mono	Familles couple + enfants	Total
Hommes	8	2	1	13	24
Femmes	16	2	16	13	47
Enfants mineurs			27	37	64
Enfants majeurs			2	1	3
Adultes avec enfants				43	43
Adultes sans enfants			28		28
Total ménages	24	2	17	13	138 personnes 56 ménages

Au 31/12, la durée moyenne de séjour des 138 personnes hébergées est de 30,41 mois, soit 2 mois de plus qu'en 2024 et 7 mois de plus qu'en 2023.

Nous constatons en effet un allongement des délais de traitement des démarches administratives, ce qui retarde les possibilités de relogement des ménages.

Par ailleurs, comme l'année précédente, nous sommes confrontés à une diminution du nombre de propositions de logement par rapport aux deux années antérieures, alors même que certains ménages disposeraient de la capacité d'accéder à un logement au regard de leur situation et de leur niveau d'autonomie.

Cette difficulté concerne 5 ménages du dispositif Insertion qui, au 31/12/2025, sont prêts au relogement depuis plus de six mois.



49% des personnes hébergées sont des enfants, et 2% d'entre eux sont des jeunes majeurs (64 enfants dont 3 jeunes majeurs).

ALTHO – URGENCE FAMILLES

14 ménages

65 personnes hébergées

● **14 femmes**

● **7 hommes**

● **44 enfants**

(dont 3 enfants jeunes majeurs)

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
Hommes		7	7
Femmes	7	7	14
Enfants mineurs	22	19	41
Enfants majeurs	1	2	3
			44

	Femmes seules	Couples	Total
1 enfant	2	0	2
2 enfants	0	2	2
3 enfants	1	4	5
4 enfants	3	0	3
5 enfants	0	1	1
6 enfants	1	0	1
Total	7	7	14 ménages

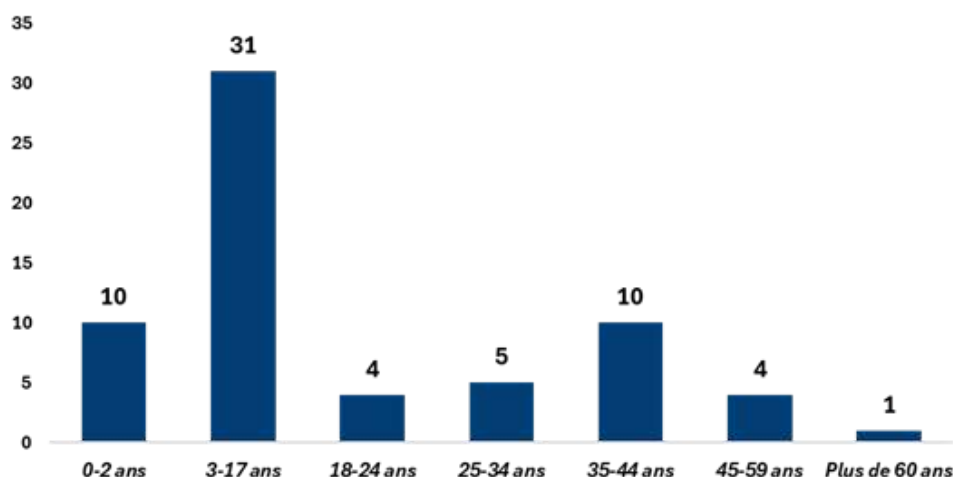
9 ménages sur 14 ont 3 enfants ou plus, soit 64% des familles accueillies sur le dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES.

Au 31/12/2025, la durée moyenne de séjour des personnes hébergées est de 29,5 mois (contre 31 mois en 2024).

Malgré cette diminution, comme pour le dispositif Insertion, l'accès à un logement dans le parc public demeure long en raison du manque de propositions.

Ainsi, 5 ménages hébergés au sein du dispositif ALTHO au 31/12/2025 sont prêts au relogement depuis plus de 6 mois.

Tranches d'âge des 65 personnes hébergées sur l'ALTHO en 2025



67% des personnes hébergées sont des enfants (45 enfants dont 3 jeunes majeurs).

URGENCE

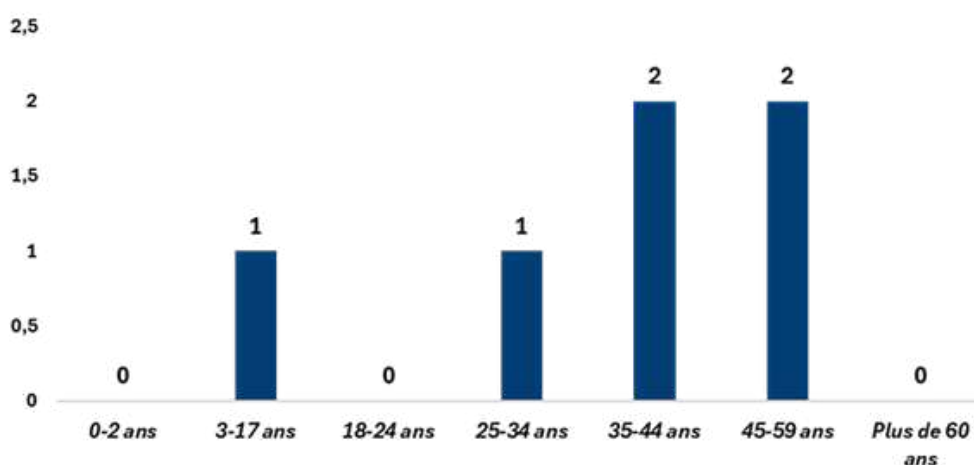
5 ménages

6 personnes hébergées

- 2 femmes
- 3 hommes
- 1 enfants

	Personnes isolées	Familles monoparentales	Total
Hommes	3		3
Femmes	1	1	2
Enfants mineurs		1	1
Total	4	2	6 personnes 5 ménages

Tranches d'âge des personnes hébergées sur le dispositif d'urgence en 2025



Au 31/12/2025, la durée moyenne de séjour des personnes hébergées est de 38,5 mois.
(Contre 33 en 2024)

La fragilité psychique et physique du public accueilli nécessite des temps d'accompagnement plus longs afin de travailler l'orientation ou le relogement, tout en tenant compte de la priorité donnée à l'accès aux soins.

La mission principale des travailleurs sociaux en CHRS consiste à favoriser l'accès aux droits et à accompagner les personnes accueillies dans leurs démarches, notamment en matière d'accès au logement, dans une perspective d'insertion et de développement de l'autonomie. Toutefois, dans la pratique, cet accompagnement se heurte à certaines limites qui peuvent entraver l'atteinte de ces objectifs.

Dans le cadre des hébergements en semi-collectif à Morsang-sur-Orge, l'accompagnement s'inscrit dans une dynamique particulière. Historiquement, les orientations vers ces places d'hébergement étaient fléchées, notamment grâce à un partenariat avec le CMP et l'Hôpital Barthélémy Durand. Aujourd'hui, ce partenariat n'est plus en vigueur. Toutefois, dans les faits, le public accueilli reste sensiblement le même. Les travailleurs sociaux se trouvent ainsi confrontés à des situations marquées par une détresse et une instabilité psychologique, ou encore des troubles psychiatriques, qui ne sont pas toujours diagnostiqués ni accompagnés par un suivi spécialisé.

Dès lors, l'accompagnement vers le logement se heurte à la réalité des situations rencontrées, en particulier lorsque les personnes présentent une forte précarité psychique. En effet, l'accès au logement suppose un certain niveau de stabilité, tant sur le plan personnel, psychique, qu'administratif. Or, quand la personne connaît des problèmes psychiques significatifs, cet objectif peut ne pas constituer une priorité immédiate au regard de sa situation globale.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux ne disposent pas nécessairement d'une formation relevant de l'approche clinique, propre aux champs de la psychologie ou de la psychiatrie. Ils peuvent ainsi se trouver en difficulté face à certaines situations qui requerraient des compétences spécifiques et un accompagnement adapté. Cette réalité peut engendrer un décalage entre les objectifs institutionnels du dispositif et les besoins réels des personnes accompagnées.

Ainsi, dans certaines situations, l'accompagnement social doit prioritairement viser la stabilisation de la situation de la personne et favoriser l'accès à un suivi adapté, avant même d'envisager la mise en œuvre d'un projet de relogement.

Ce constat met en lumière les limites de l'intervention sociale lorsqu'elle est confrontée à des problématiques psychiques importantes. Au-delà de l'accompagnement vers le logement, les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur des dimensions plus larges, liées aux situations personnelles, sociales et psychologiques des personnes accompagnées. Il souligne également l'importance du travail en équipe pluridisciplinaire, en lien avec le champ clinique, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats afin d'apporter des réponses adaptées aux situations complexes rencontrées.

Dans ce contexte, les professionnels sont amenés à adapter leurs pratiques afin de trouver un équilibre entre l'accompagnement individuel et la mise en place d'actions collectives. Celles-ci, rendues possibles par des temps dédiés, visent à instaurer une dynamique de groupe, à favoriser l'entraide entre les personnes accompagnées et à encourager leur participation. Cet ajustement doit toutefois s'opérer en tenant compte des contraintes institutionnelles ainsi que des besoins spécifiques du public accueilli.

Cette réflexion met ainsi en évidence la nécessité de faire évoluer les modalités d'accompagnement, de prendre en compte la temporalité du sujet, afin de mieux prendre en considération la complexité des situations rencontrées.

L'ACCOMPAGNEMENT

Quel que soit le dispositif d'accueil, les missions des travailleurs sociaux et l'orientation de travail se veulent identiques.

L'accompagnement proposé s'adapte aux besoins des usagers, prend en compte leur singularité et leur temporalité.

Différents axes et dimensions de l'accompagnement sont travaillés ou mobilisés :

- L'accès aux droits
- L'accès à la santé (*soins physiques et psychiques*)
- Les apports cliniques des psychologues
- Le soutien à la parentalité (*en fonction de l'âge des enfants, de la situation et des besoins de la famille*)
- L'accès à l'emploi et/ou la formation
- L'accès au logement
- L'accès à la culture et aux loisirs
- L'exercice de la citoyenneté
- La Sécurité, l'Intimité et la Qualité des lieux d'hébergement

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

- Ils sont rencontrés individuellement le jour de l'entretien de préadmission, et un livret d'accueil enfant leur est transmis et commenté le jour de l'admission de la famille.
- Ils sont vus et reçus régulièrement (1 à 2 fois par mois), dans le cadre des visites sur le lieu d'hébergement ou d'entretiens fixés sur le service (en fonction de leur âge et de leur projet).
- Certains enfants (en fonction de problématiques particulières repérées) et l'ensemble des jeunes majeurs bénéficient d'un accompagnement individuel.
- Un travail en partenariat peut être mis en place avec l'école, des services éducatifs ou de soins psychologiques, en accord avec les parents et au profit des enfants.

L'ACCÈS AUX DROITS



L'accompagnement des personnes à accéder à leurs droits suppose **d'évaluer, au travers des échanges, ce qui a pu empêcher la réalisation de ces démarches avant l'entrée au Centre d'Hébergement** (problème de compréhension des procédures complexes d'accès et de recours aux droits, blocages en lien avec son histoire personnelle...).

La régularité des entretiens va permettre **d'identifier et d'analyser la capacité de la personne d'engager des démarches au bénéfice de sa situation.**

Il s'agit également de construire dans le temps et en fonction de l'évolution des situations, les étapes nécessaires à l'accès à des droits particuliers (mise sous protection, reconnaissance adulte handicapé).

De plus en plus **les ménages accompagnés sont particulièrement impactés par des difficultés réelles et parfois dommageables dans le traitement et le délai de leurs demandes auprès des services et administrations.** Concernant les demandes de régularisation, les délais d'attente ou le non-aboutissement des demandes peuvent entraîner des conséquences dramatiques sur leur situation qu'il faut prévenir et traiter (suspension des droits, perte de l'emploi).

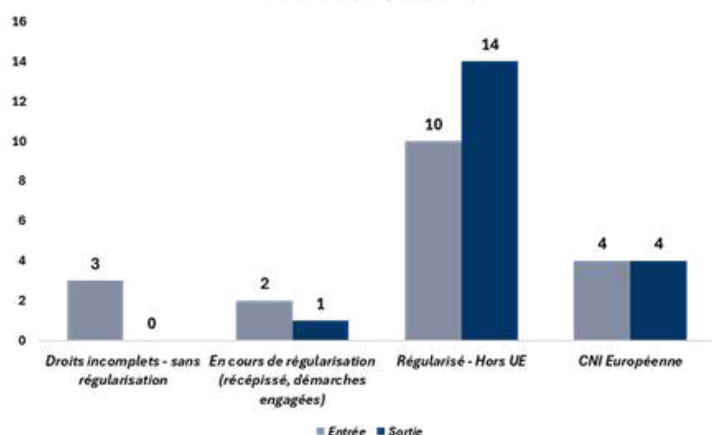
La sollicitation et l'implication répétées du travailleur social sont alors indispensables même pour certains ménages ayant un niveau d'autonomie suffisant. Une collaboration avec les **partenaires tels que des avocats, la CIMADE, l'OFPRA et les MJD**, est nécessaire afin d'être au fait des changements législatifs.

Il est nécessaire que les Travailleurs Sociaux assurant l'accompagnement global des personnes hébergées soient au fait des **s** concernant le droit des étrangers et aient connaissance des dispositifs d'accompagnement existants. **La formation sur le droit des étrangers, organisée en 2024 par l'association, a permis aux travailleurs sociaux de mieux repérer les démarches à entreprendre et de pouvoir s'appuyer à la fois sur des textes juridiques et sur des partenaires clairement identifiés.**

L'Association COMMUNAUTÉ JEUNESSE, selon un principe de non-abandon, s'engage à soutenir les personnes accueillies et accompagnées (et leur demande d'aide sociale d'accueil auprès de la DDETS) jusqu'au bout des démarches en termes de régularisation.

Certaines situations nécessitent de travailler cette question sur plusieurs années.

Evolution de la situation administrative des 19 adultes sortis en 2025 - Tous dispositifs 91



En 2025, parmi les 19 adultes sortis du dispositif, 5 présentaient à leur entrée une situation administrative précaire, sans titre de séjour ou en cours de régularisation.

4 d'entre eux ont obtenu un titre de séjour avant leur sortie, tandis que la 5e personne était dans l'attente de récupérer son titre de séjour en cours de renouvellement.

La majorité des ménages orientés présentent une **situation financière extrêmement fragile** du fait de l'origine des ressources (prestations familiales, ARE, RSA).

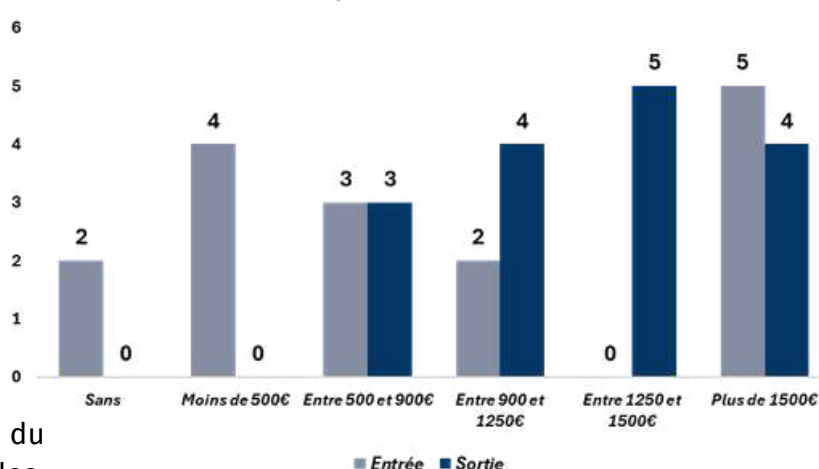
Parmi **les 16 ménages sortis en 2025, 2** étaient entrés sans ressources, **contre 6 en 2024**. Par ailleurs, **4 ménages** disposaient de ressources inférieures à 500 € lors de leur admission.

En 2025, 9 ménages sont sortis avec plus de **1 250 €** de ressources mensuelles, **contre 12 en 2024**. Cette diminution s'explique notamment par le fait **que 7 ménages sortis en 2025** étaient des personnes isolées, disposant par conséquent de ressources moins élevées.

L'ensemble des ménages sortent toutefois du dispositif avec des ressources stables, supérieures à 500 € par mois.

L'accompagnement vise à soutenir les personnes dans l'évolution et la stabilisation de leurs ressources, en fonction de leurs besoins et de leurs projets (demandes d'allocations, recherche d'emploi), afin de garantir durablement leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.

Evolution des ressources des 16 ménages sortis - Tous dispositifs confondus



Quand la longueur des démarches freine la réinsertion.

La famille est arrivée en France en avril 2017, elle est composée de Madame et ses quatre enfants, dont sa fille adoptive, arrivée quelque mois après.

Après une demande d'asile en juillet 2017, Madame est déboutée en juin 2018. La famille est alors hébergée par le 115 jusqu'à son orientation vers le centre d'hébergement de l'association Communauté Jeunesse en janvier 2022.

Madame était plutôt autonome mais a rencontré de nombreux blocages administratifs freinant son insertion.

La demande de régularisation :

En février 2022, une demande de rendez-vous pour le dépôt de la demande de titre de séjour de Madame, pour vie privée et familiale, est faite en ligne via le site « démarches simplifiées ». Après plusieurs mois et malgré de nombreuses relances via le site, nous n'obtenons aucune réponse de la préfecture (demande bloquée au statut « en construction »). C'est pourquoi, fin 2022, nous prenons contact avec une avocate et faisons une demande d'aide juridictionnelle qui mettra près d'un an à être accordée à Madame. C'est avec le soutien de son avocate qu'un recours en référé mesure utile est déposé début 2023. Madame obtient, dès lors, un premier récépissé en mars 2023 sans droit de travail, puis un second en mai 2023, avec le droit de travailler. Un premier titre de séjour lui est délivré en mai 2024 grâce à la démarche faite avec l'avocate.

Dès lors, Madame peut enfin lancer l'ouverture de ses droits et ses démarches professionnelles, trouvant rapidement un premier emploi en août 2023 en tant que préparatrice de commande, puis un second en tant qu'agent logistique.

L'ouverture des droits auprès de la CAF :

Concernant les droits CAF, une demande a été faite en juillet 2023, mais les droits aux allocations familiales ont été bloqués, car la CAF exigeait des documents qui ne pouvaient être obtenus par la famille, à savoir une attestation préfectorale délivrée par la préfecture attestant de l'entrée sur le territoire français des enfants ou un certificat de contrôle de l'OFII pour chaque enfant. En effet, d'après l'avocate ni la préfecture ni l'OFII ne délivre ces documents, cette dernière a tout de même fait un courrier à la préfecture (sans réponse de leur part).

Il a fallu un an, plusieurs échanges téléphoniques et écrits, puis l'envoi des DCEM des enfants, pour que la CAF accepte d'étudier la demande de Madame, en prenant en compte les enfants pour l'ouverture des allocations familiales et le calcul du montant de la prime d'activité.

Les allocations familiales lui ont alors été accordées en juin 2025, ainsi qu'une augmentation du montant de la prime d'activité, accompagnées d'un rappel de près de 20 000 € du fait du retard dans l'étude et l'accord de ses droits.

Vers le relogement :

La famille a reçu une première proposition de logement en mai 2025, cependant celle-ci a été refusée par le bailleur du fait des ressources insuffisantes de Madame (uniquement un salaire et une petite prime d'activité pour un montant total variant de 1600€ à 1800€ pour 5 personnes). Une seconde proposition, pour un appartement T4, a alors été faite à Madame en août 2025, puis acceptée en Commission d'Attribution du Logement. Un accompagnement social lié au logement a été mis en place, afin de rassurer Madame, s'agissant du premier logement de la famille sur le territoire français.

Madame était autonome dans son quotidien et en capacité de travailler, elle aurait pu être relogée dès 2022 si elle avait été régularisée. Elle a ensuite travaillé dès l'obtention de son titre de séjour, mais n'a malheureusement pu être relogée qu'1 an et 3 mois après, du fait de la longueur du traitement de ses démarches administratives, son salaire seul ne suffisant pas au relogement de 5 personnes.



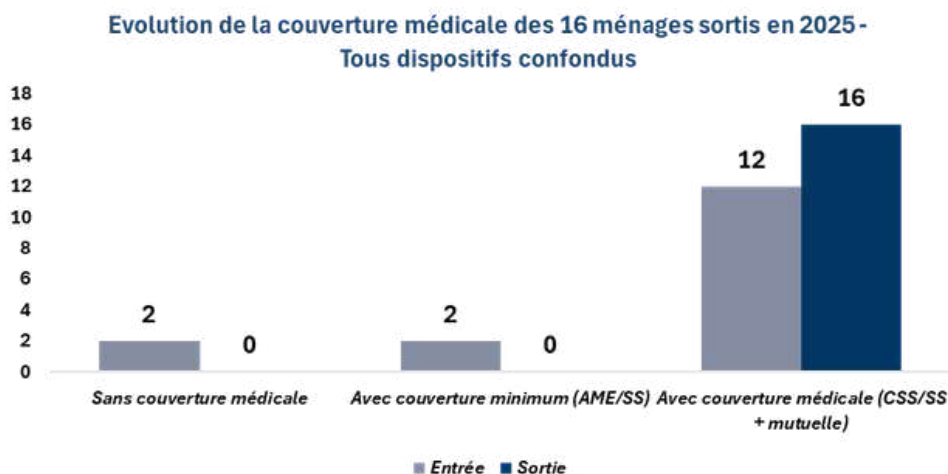
L'ACCÈS À LA SANTÉ

La situation sanitaire des personnes accueillies est souvent dégradée, voire inquiétante, quand pour certaines elles présentent de lourdes ou de graves pathologies.

Pour beaucoup, le manque de recours aux soins, de mobilisation dans un suivi, de connaissance de leurs droits et des services auxquels ils peuvent avoir accès (malgré leurs situations administratives et financières), et les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour assurer la surveillance médicale et la coordination des soins aggravent les situations.

De plus, de par leurs histoires et leurs parcours personnels, **certaines personnes présentent des fragilités psychologiques ou des souffrances psychiques ou psychiatriques qui entravent leurs rapports à l'environnement, aux autres, qui éclairent sur leur situation d'isolement et d'exclusion.**

Nous constatons que le public orienté sur le **dispositif Urgence** est particulièrement touché par des **problèmes de santé physique et psychique (dont addictologique).**



En 2025, l'ensemble des ménages sortants, soit 16 ménages, bénéficie d'une couverture sociale complète, incluant une mutuelle.

L'ouverture et le maintien des droits constituent la première étape obligatoire vers le soin.

Il s'agit également de les aider à rechercher, à choisir et **déclarer un médecin traitant** qui représente un interlocuteur privilégié, inscrit sur la durée.

Cette démarche est particulièrement et de plus en plus complexe car les médecins généralistes n'acceptent plus de nouveaux patients.

Nous rencontrons tout autant de difficultés à orienter les personnes accompagnées vers le secteur psychiatrique (manque de médecins psychiatres et de structures de soins, listes d'attente importantes...).

Ces situations seraient d'autant plus inquiétantes et dramatiques si ces personnes, souvent isolées et démunies, n'étaient pas suivies en Centre d'Hébergement.

Il s'agit d'inventer et de créer au cas par cas, le maillage non seulement adapté mais également disponible, qui s'inscrira dans le temps (après la sortie) en termes de santé.

Nous poursuivons et tentons de développer une réelle coordination auprès des acteurs de terrain.

L'accompagnement social et l'instauration progressive d'une relation de confiance entre le travailleur social et la personne hébergée permet :

- *L'évaluation des dimensions médicales et psychiques d'une situation*
- *La sensibilisation de la personne à la nécessité et aux bénéfices pour le quotidien et l'avenir de traiter ses problèmes de santé.*
- *Son implication dans l'ensemble des démarches le concernant, dans le respect de son consentement et du caractère secret du partage des informations.*
- *La mise en place et la continuité des suivis médicaux dans la durée, la création et la coordination d'un réseau de professionnels et d'un maillage d'intervention adapté et de proximité.*

Les problèmes de santé mentale sont prégnants chez les personnes en situation de précarité et représentent un facteur de rupture sociale. Il est essentiel de considérer, dans le processus de réinsertion, la dimension psychique, voire de souffrance ou de pathologie mentale qui peut toucher au lien à l'autre, à l'autonomie et au « prendre soin de soi ».

La présence d'un psychologue sur chaque antenne du Centre d'Hébergement participe au repérage et à l'accompagnement adapté des personnes en souffrance psychique ou présentant une pathologie psychiatrique qui peut être dissimulée par d'autres symptômes.

Une bonne connaissance des problématiques de santé mentale permet d'avoir une représentation plus juste de ce public et de l'action des services de psychiatrie. Communauté Jeunesse a encore soutenu cette année des **formations individuelles et collectives** pour les salariés : l'association « Intervalle-Cap » est notamment intervenue auprès de travailleurs sociaux et des veilleurs sur le thème des souffrances psychiques.

LES APPORTS CLINIQUES DES PSYCHOLOGUES

Les deux psychologues des Centre d'Hébergement d'Athis-Mons et Ris-Orangis ont une fonction clinique et institutionnelle auprès des usagers et des équipes éducatives.

Accueil et Orientation

Les psychologues reçoivent chaque nouvel arrivant hébergé lors d'un entretien préliminaire de manière à établir un premier contact et mettre à sa **disposition un lieu de parole dont il pourra se saisir ponctuellement en cas de difficulté.**

Il est alors possible de travailler à une **orientation vers le soin (CMP, centre de soins, CMPP, CSAPA, etc.)** lorsqu'un suivi s'impose ou vers une réorientation pour ceux qui dans le passé ont déjà bénéficié d'une prise en charge.

Public accueilli / Clinique

En effet, nous faisons le constat qu'un certain **nombre de personnes hébergées ont des antécédents de parcours de soins psychiatriques.**

D'autres présentent des symptômes relevant de pathologies psychiatriques mais sont pourtant restés à l'écart de toute prise en charge, soit parce qu'elles ne subjectivent pas leurs symptômes - en d'autres termes, elles ne s'en rendent pas compte - et par conséquent ne demandent pas à consulter les spécialistes concernés ; soit parce que ces symptômes n'ont jamais été identifiés ni par leur entourage ni par d'éventuels acteurs de santé.

Pourtant, **cette souffrance psychique n'est pas sans conséquences sur l'existence de ces personnes, comme en témoigne leur précarité sociale** ; laquelle, en effet, très souvent en résulte et non l'inverse.

Travail institutionnel et clinique en équipe

Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter des elucidations cliniques. C'est grâce à ses observations et aux retours des autres professionnels de l'équipe, qu'il est possible **d'élaborer de manière collective les orientations de travail à mettre en pratique avec chaque hébergé.**

Il importe, dans ce travail de groupe, de repérer ce qui fait point d'appui pour un sujet afin de soutenir et promouvoir les solutions qu'il privilégie pour s'inscrire dans le lien social (vie professionnelle, ritualisation du quotidien, image du corps, rapport au langage, entre autres). Les modes d'intervention proposés répondent ainsi à la logique subjective de chacun, pour autant qu'il n'y a pas de réponse unique valable pour tous.

Ces éclairages cliniques doivent aussi **permettre de traiter les impasses que peut rencontrer l'équipe éducative dans le travail d'accompagnement au quotidien** - par exemple la question de l'entretien des hébergements notamment pour les personnes qui ont du mal à « habiter » leurs corps ; et par-là même, éviter les points de fracture susceptibles de mettre en échec l'accompagnement, voire de précipiter la personne vers une décompensation psychique.

Il s'agit donc d'un **travail sur mesure qui implique un temps pour comprendre.** L'objectif est de procéder avec pertinence pour que chaque hébergé puisse trouver sa façon d'intégrer le tissu social avec le plus d'autonomie possible. **C'est pourquoi la durée d'un accompagnement varie d'un cas à l'autre et ne saurait être déterminée par un parcours standardisé généralisable qui ne tiendrait pas compte des singularités des usagers.**

Supervision

Chaque équipe de travailleurs sociaux de l'associations bénéficie de 6 à 10 séances annuelles de supervision (en fonction de la taille et l'activité des équipes) permettant **l'analyse de leurs pratiques et la réflexion autour des situations** des personnes accompagnées. Cette instance permet également d'aborder différentes thématiques (addiction, psychose, dépendance...). Les supervisions sont réalisées par des psychologues cliniciens de l'association Intervalle- cap. L'équipe de cadres de direction bénéficie également de 5 séances de supervision par un psychologue différent de celui des équipes.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La parentalité se définit comme l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. Elle est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Les parcours et les problématiques des familles qui nécessitent un hébergement et un accompagnement d'insertion, peuvent pour certaines, fragiliser ou impacter l'exercice de leur rôle parental.



A l'accueil des familles, les équipes sont vigilantes à :

- 1 Rencontrer, accueillir chaque membre de la famille**, adultes et enfants (travailleurs sociaux et psychologues)
- 2 Évaluer si les démarches concernant l'ouverture des droits (CPAM, CAF), les suivis médicaux liés à une grossesse ou aux enfants en bas-âge, la scolarisation des enfants et les modes de gardes sont à mettre en place.**
- 3 Identifier la composition** (les membres et les enfants présents, absents, restés « au pays ») et **comprendre la structuration familiale, son fonctionnement propre**, son environnement et ses appuis familiaux.
- 4 Repérer l'état psychique des membres de la famille et la qualité des relations parent(s)-enfant(s).**

Au cours de l'accompagnement, il s'agit de :

- **Concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.**
- **Accueillir et accompagner de manière individuelle chaque enfant**, par des rencontres régulières et obligatoires (à l'occasion des visites à domicile, d'entretiens individuels et dans le cadre des bilans),
- **Organiser des sorties et ateliers à l'attention des familles** dans l'objectif de favoriser le lien parent-enfants et de favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.
- **Conseiller les parents dans l'exercice de leur rôle** quand ils en expriment ou en manifestent le besoin ; comme, par exemple dans leur lien avec le milieu scolaire (organisation de rencontres avec les enseignants).
- **Les accompagner à solliciter l'aide d'un tiers le cas échéant** (Aide Educative à Domicile, Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale, Psychologues...) ou œuvrer pour la **mise place d'une intervention de l'Aide Social à l'Enfance** pour les situations les plus fragiles (AEMO). Les travailleurs sociaux peuvent, dans ce contexte, participer à des rencontres avec les partenaires (synthèses, équipes éducatives...), dans le but de contribuer à l'évaluation des situations.
- **Mettre en place pour les jeunes majeurs et certains enfants un contrat d'accompagnement individuel.**
- **Travailler en partenariat** avec les différents dispositifs et services tels que les PMI, les espaces parents- enfants, les établissements scolaires, les maisons de quartiers, les médiathèques et autres, dans un **principe de non-substitution et de responsabilisation parentale.**

Les rares réticences et limites posées par certains parents, dans la crainte du regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants, sont très rapidement levées par un échange, dès l'accueil, sur nos obligations respectives, puis par l'attention particulière et continue qui est portée par le service pour chacun.

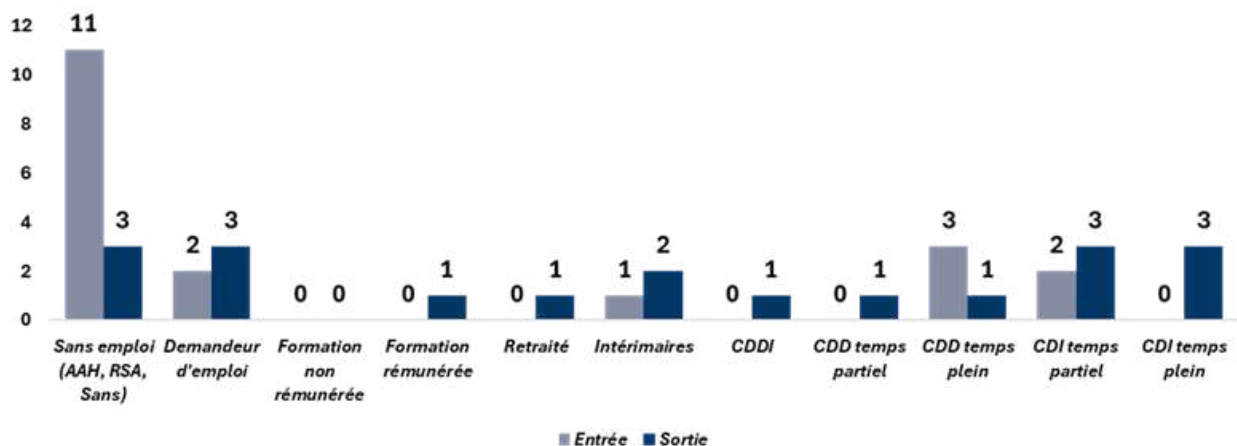


L'ACCÈS À L'EMPLOI

De par leur parcours et leurs difficultés et dans un contexte économique et social compliqué, les personnes orientées en Centre d'Hébergement sont le plus souvent sans emploi (ayant quitté le milieu professionnel depuis plusieurs années ou n'ayant jamais travaillé). La recherche d'emploi se heurte également à des problèmes de régularisation, un manque de stabilité au niveau de l'hébergement, des fragilités physiques et/ou psychiques et des difficultés pour les mères d'enfants en bas-âge de trouver des modes de garde. **Leur adaptation aux rythmes et aux relations de travail est alors rendue compliquée. Il s'agit de prendre en compte ces éléments pour ne pas mettre les personnes en difficulté ou en situation d'échec.**

Quand elles sont en activité, les personnes accueillies sont dans une situation professionnelle précaire (missions ponctuelles, contrat de quelques heures, intérim et agence intermédiaire). Elles sont alors accompagnées à **élaborer, définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents** (Missions Locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...).

Evolution de la situation professionnelle des 19 adultes sortis en 2025 - Tous dispositifs 91 confondus



L'accompagnement social vise à trouver au cas par cas les moyens **d'assurer leur stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé, retraite), pour certains **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).

Sur les **14 adultes sortis du dispositif CHRS-INSERTION** en 2025, seuls **5** étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont **2** CDI temps partiel, **3** en CDD temps plein et **1** intérimaire). **A leur sortie, 9** étaient en emploi, dont **5** en CDI. Parmi les **5** personnes sans emploi à leur sortie : **2** perçoivent l'AAH ou le RSA sans projet professionnel défini, **2** sont demandeurs d'emploi et **1** est retraité

Concernant les **4 adultes sortis du dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES** en 2025, **3** sont arrivés sans emploi (percevant l'AAH ou le RSA sans projet professionnel à définir). **A la sortie, seulement 2 adultes restent sans emploi** dont 1 demandeur d'emploi en formation rémunérée. **2 adultes qui disposent d'un emploi** dont **1** en CDI temps plein et l'autre en intérim.

Enfin, la personne sortie du dispositif **URGENCE** en 2025 était arrivée sans emploi et percevant le RSA. Durant son hébergement, elle a travaillé sur plusieurs missions d'intérim avant que son état de santé ne se dégrade, menant à son décès.

Les travailleurs sociaux accompagnent les personnes dont la fragilité psychique empêche une insertion ordinaire dans l'emploi. Pour certains un travail vers une demande de **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et/ou d'ouverture de droits à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) auprès de la MDPH** est possible. Cependant, pour d'autres, la question est plus complexe à aborder et nécessite du temps.

L'ACCÈS AU LOGEMENT

Après avoir accompagné les personnes hébergées à faire évoluer et stabiliser leurs situations personnelles (régularisation, soins, accès aux droits) et financières (allocations, emplois, remboursement des dettes), l'objectif est de les préparer et **les faire accéder à un logement pérenne, autonome ou adapté.**

Le recueil exhaustif des éléments du parcours des personnes accueillies effectué à l'admission, et les premiers temps de l'accompagnement permettent progressivement de **mettre en évidence les événements et les problématiques ayant conduit les personnes à se retrouver sans domicile, en situation d'isolement et à recourir à une demande d'hébergement.**

Les personnes admises ont pour la plupart connu sur plusieurs années de nombreux modes et ruptures d'hébergements (chez des tiers, en hôtel, en structure...), et rares sont ceux qui ont eu dans le passé leur propre appartement.

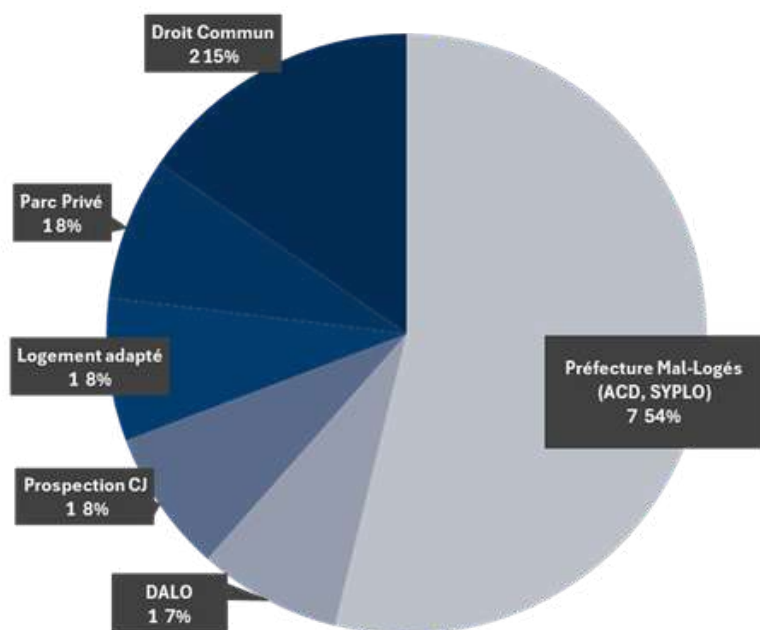
S'il s'inscrit très tôt dans les objectifs, pour marquer l'accueil en Centre d'hébergement comme une étape de transition, **le projet logement se construit avec les personnes dans le temps, nécessaire pour retrouver une stabilité certaine** (équilibre physique, psychologique, financier...).

L'accompagnement proposé doit être pensé comme un travail de prévention qui doit être mis en œuvre en amont pour éviter dans l'avenir de nouvelles ruptures.

À la suite du dépôt d'une Demande de Logement Social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés :**

- Le contingent « **Préfecture- Mal logés** » avec le repérage des ménages prioritaires enregistrés dans le SYPLO
- **Action Logement** pour les personnes en activité
- **Le Pôle prospection de l'association Communauté Jeunesse** vient en soutien de ces dispositifs en orientant des ménages auprès de bailleurs sociaux partenaires
- Les dispositifs de **logement adapté.**

Le relogement des ménages prêts demeure, une fois de plus cette année, complexe et long. Au 31/12/2025, **10 ménages tous dispositifs confondus (7 Insertion, 3 Altho et aucun sur l'Urgence 91), sont prêts au relogement depuis plus de 6 mois,** tant au niveau administratif et financier, que de leur autonomie globale.



DISPOSITIFS D'ACCÈS MOBILISÉS POUR LES
13 MÉNAGES RELOGÉS

Cette année une plus grande part des ménages a été relogée via le dispositif « Préfecture Mal-Logés (ACD SYPLO) » par rapport à 2024.

Sur les chiffres ci-dessus, une dame et ses 3 enfants ont été relogés en logement intermédiaire mais ne sont pas comptabilisés car il s'agit d'une séparation familiale, seul Monsieur, ayant été relogé dans le parc public, est indiqué ici comme « ménage ».

L'accompagnement social participe à **adapter le projet aux attentes et aux besoins de la personne avec la réalité de l'offre existante** (type d'appartement, délai d'attente avant proposition).

Malgré la multiplicité des dispositifs priorisant l'accès aux sortants d'hébergement, **cette offre reste insuffisante pour les ménages au faible niveau de ressources ainsi qu'aux familles nombreuses.**

Au-delà des critères administratifs et financiers, **un ménage peut être prêt au logement, mais avoir besoin du maintien d'un suivi social afin de garantir la pérennisation de sa situation sociale, budgétaire ou familiale :**

- Un accompagnement social de droit commun (CCAS / MDS).
- Un accompagnement spécifique lié à la gestion du budget MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) ou une Mesure de protection juridique des majeurs (Tutelle-curatelle).
- Les mesures d'accompagnement sociales relatives au Handicap (ex : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)).
- Un accompagnement spécifique lié à la protection de l'enfance (Aide Educative à Domicile (AED) et L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO))
- Une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) ou d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
- La mise en place de repas à domicile, d'une intervenante ménagère pour l'entretien du logement, d'un passage par des infirmiers, d'associations diverses d'aide à la personne en fonction des besoins repérés.
- L'orientation vers des écrivains publics et/ou des points informatiques (ex : France Connect).

La mise en place de ces mesures est réfléchie et travaillée en amont avec les personnes accompagnées.

Pour certains, au regard des difficultés ou des attentes exprimées, se construit progressivement une orientation vers un logement pérenne adapté (pension de famille) destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à vivre seules dans un logement individuel, ou vers **un logement temporaire** avant un relogement pérenne.

L'Association comprend pleinement l'objectif de fluidité des parcours afin de répondre aux nombreuses demandes non pourvues du SIAO. Toutefois, la pratique quotidienne confronte les professionnels à un double défi qui impacte mécaniquement les durées de séjour. D'une part, l'allongement constaté des délais administratifs (préfecture, CAF) et la forte tension sur le parc social freinent la sortie de ménages pourtant évalués comme « prêts au relogement ». D'autre part, la grande vulnérabilité psychique et sanitaire d'une partie du public accueilli exige un temps de stabilisation incompressible. Pour ces personnes, ce sas de protection ne relève pas de l'inertie, mais constitue la garantie d'un relogement réussi, permettant d'éviter les ruptures itératives qui pèsent lourdement sur les dispositifs d'urgence.

Face à ces contraintes et à la saturation du parc social de droit commun, les équipes s'attachent à diversifier leurs stratégies pour dynamiser les sorties. Ainsi, nous développons activement l'orientation vers le logement temporaire et adapté (intermédiation locative, résidences sociales, pensions de famille, baux glissants). En 2025, nous avons pu concrétiser plusieurs orientations vers ces dispositifs alternatifs (notamment en intermédiation locative et en pension de famille). Il est essentiel de préciser que ces solutions ne sont pas systématiques : elles sont toujours étudiées au cas par cas, et mobilisées uniquement lorsqu'elles s'avèrent justifiées par la situation et les besoins spécifiques du ménage.

LE PÔLE PROSPECTION

Les établissements de l'association COMMUNAUTE JEUNESSE, accueillent au sein de leurs différents dispositifs d'hébergement, des personnes seules et des familles dont l'objectif final est l'accès à un logement autonome, adapté et pérenne.

L'entrée dans le logement concrétisera et ponctuera leurs parcours d'insertion et le travail d'accompagnement engagé sur plusieurs mois, voire années, avec les professionnels, pour stabiliser dans le temps leur situation.

Pour assurer mieux encore cette mission, l'Association a souhaité **mobiliser d'autres moyens, au-delà des dispositifs d'accès prioritaires existants, afin de multiplier et d'optimiser les propositions faites aux ménages, travaillant si possible à l'adéquation de la singularité de chaque situation et ses besoins avec l'offre de logement.**

Ce travail engagé dès 2019 par l'équipe du Logis-Mons, se déploie depuis l'année 2020 par la mise en place d'un pôle PROSPECTION, avec une coordinatrice, des référents sur chaque service et des outils dédiés.

Les objectifs visés

Permettre aux ménages hébergés et accompagnés prêts au relogement par les différents services d'hébergement de l'Association d'accéder à un logement autonome adapté à leur situation sociale et financière et à leurs besoins.



Par le biais d'un **partenariat de confiance avec 6 bailleurs (91 et hors département) Bailleurs + Action Logement qui peuvent adresser au pôle des propositions en direct.**

Le pôle **PROSPECTION** actualise la liste des ménages prêts au relogement au sein de l'Association notamment pour la transmettre au SIAO afin qu'ils soient enregistrés dans le SYPLO.

Une équipe dédiée

- 1 coordinatrice
- 3 « référents logement » nommés pour deux ans dans chaque service (Jules Vallès Antenne ATHIS, Jules Vallès Antenne RIS, Femmes Solidarité) qui se réunissent chaque trimestre (priorisation des situations des ménages à soumettre aux bailleurs – infos sur le partenariat et les dispositifs d'accès au logement - ajustements).

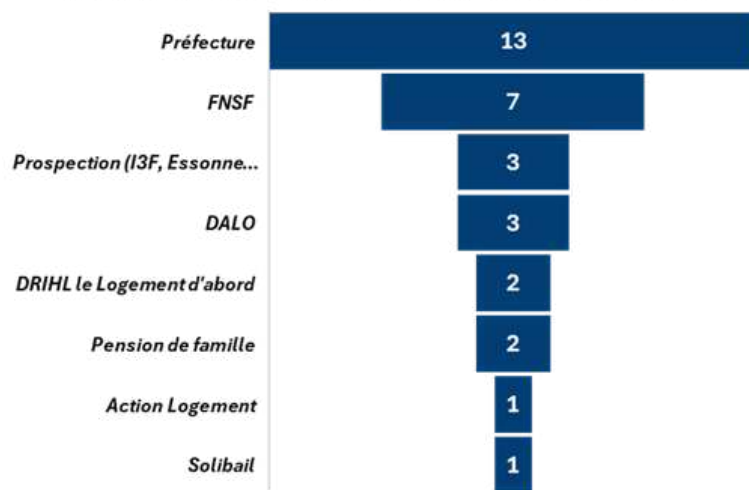
Des outils dédiés

- Une boîte mail dédiée à cette activité a été créée prospection@comjeun.fr et transmis au bailleur, à Action Logement, et au service ACD de la DDETS.
- Un tableau des ménages dits « prêts au relogement », et des Fiches candidats ont été créées à destination des bailleurs.

Ces deux outils sont actualisés chaque mois afin de transmettre des éléments les plus proches possibles de la réalité.

La liste des ménages prêts au relogement sont envoyés au SIAO afin qu'ils soient enregistrés dans le SYPLO par le pôle **PROSPECTION**.

Relogement des ménages hébergés par l'Association



L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

LE PÔLE QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS ET ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES (QHACI)

Le pôle complète et enrichit l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux dans le but de favoriser les conditions d'une insertion durable et de rechercher une solution de logement pérenne et adapté.

Les 6 Responsables QHACI, intervenant sur l'ensemble des services d'hébergement de l'Association, se consacrent à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles afin de

- **Garantir la qualité**, la mise en conformité et l'amélioration **des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique) ;
- **Informier et Accompagner** dans **les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à entretenir son logement... selon les besoins des résidents) ;
- **Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à l'exercice de la citoyenneté** ;
- **Préparer l'accès au logement**.

Des réunions et des temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

*Parallèlement à cette équipe, **1 référente des hébergements** est missionnée pour assurer les démarches inhérentes aux déclarations des sinistres, des dégâts des eaux, des problèmes techniques et de l'habitation dans les hébergements.*

Elle est également garante du suivi des travaux et interventions des entreprises extérieures.

Le droit à la culture des plus démunis ne constitue pas une priorité d'intervention pour les pouvoirs publics (pas d'application volontariste par loi ou décret) et **s'apparente plutôt à une déclaration de principe**.

Même si l'accès à la culture n'est pas intégré dans les financements et ne fait pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, **l'Association Communauté Jeunesse organise depuis longtemps des modes d'accès à la culture pour les personnes accueillies** sur ses services d'hébergements.

Ces actions veulent dépasser de simples préoccupations occupationnelles et veulent favoriser :

- **Le développement personnel : retrouver du plaisir, reconnaître et développer des compétences ;**
- **Un levier d'insertion : rompre l'isolement en créant des interactions et donc du lien social ;**
- **Le partage d'un moment ludique et convivial enrichissant les relations entre parents, enfants et travailleurs sociaux ;**
- **La cohésion sociale et la citoyenneté par rencontre avec l'autre et l'inscription dans son environnement.**

Des moyens spécifiques sont donc mis en place pour travailler à cette question :

Chaque équipe éducative inclut un responsable QHACI qui travaille en lien avec les travailleurs sociaux et ses collègues des autres services à : **proposer une offre adaptée d'événements et temps conviviaux (fête des résidents...), d'activités, de sorties culturelles et d'ateliers ; développer un réseau et inscrire les ménages dans leur environnement (centres sociaux, équipements, associations sportives).**

Les responsables QHACI coordonnent l'organisation des sorties, ce sont eux qui réalisent des affiches, des flyers à destination des usagers. Les travailleurs sociaux échangent ensuite autour de ce projet avec les personnes hébergées en vue de leur inscription. Une participation financière symbolique est toujours demandée.

Le Conseil à la Vie Sociale, notamment au travers de ses enquêtes auprès des personnes accompagnées, est force de proposition.

Les RQHACI adressent régulièrement des questionnaires aux résidents afin de recueillir leur avis sur la qualité des hébergements et de l'accompagnement qui leur est proposé par l'association.

En 2025, plusieurs temps forts ont été proposés aux personnes accueillies



*Nous avons organisé, dans une salle, la « Fête des résidents » sur le thème du voyage, qui a réuni **201 personnes, adultes et enfants compris, soit 65 ménages.***



Service de Ris-Orangis :

- Atelier « Carnaval » : crêpes et création de masques (12 personnes)
- Sortie à la patinoire de Viry-Châtillon (7 personnes)
- Atelier autour de Pâques : création de petits paniers et garnissage de chocolats (30 personnes)
- Sortie à la ferme de Grigny, chantier d'insertion (18 personnes)
- Sortie au parc de Mennecy : jeux de plein air (13 personnes)
- Sortie au Parc Floral de Paris : atelier Maison Nature (5 personnes)
- Deux sorties mer durant l'été à Villers-sur-Mer (19 personnes)
- Sortie à la Philharmonie de Paris (15 personnes)
- Atelier « Cupcake » pour préparer la fête des résidents (7 personnes)
- Atelier « Halloween » : photophores et dégustation de bonbons (23 personnes)
- Sortie « Bowling » pour les adultes isolés (5 personnes)
- Balade aux « Coteaux des Vignes » avec une conteuse musicienne (6 personnes)
- Atelier création de cadres en mosaïque (8 personnes)



Une visite au musée du Quai Branly et au musée en Herbe n'a pas pu se réaliser, faute de participants et en raison de la canicule.

Toutes ces actions renforcent notre volonté de rendre effectif l'accès à la culture pour les personnes hébergées au centre d'hébergement.

Par ailleurs, nous proposons, sur le collectif de Caron et à la résidence de Morsang-sur-Orge, des temps conviviaux et des ateliers tout au long de l'année. Nous travaillons également en collaboration avec les partenaires sociaux.

Collectif Caron

- 7 ateliers autour du « Jardin » : réalisation de semis, rempotage, nettoyage et préparation du potager, mise en terre de bulbes et élagage pour accueillir le printemps.
- Atelier « pâte à modeler maison » avec des ingrédients simples et accessibles pour les petits budgets.
- Sorties de proximité : médiathèque et ludothèque.
- Ateliers cuisine chaque mois : mini-pizzas, strudel, beignets, bricks...
- Soirées jeux de société.
- Ateliers créatifs : window color, vitraux, mandala.
- Sortie au bowling.

*Grâce à ces actions, en 2025, **3 personnes** ont souscrit une adhésion aux centres sociaux de la ville d'Athis-Mons, ce qui leur a permis de participer à divers ateliers et sorties, tels que la couture, la pâtisserie ou une journée à la mer.*

Service d'Athis-Mons :

- Atelier « Carnaval » : crêpes et création de masques (12 personnes)
- Sortie à la patinoire de Viry-Châtillon (7 personnes)
- Atelier autour de Pâques : création de petits paniers et garnissage de chocolats (30 personnes)
- Sortie à la ferme de Grigny, chantier d'insertion (18 personnes)
- Sortie au parc de Mennecey : jeux de plein air (13 personnes)
- Sortie au Parc Floral de Paris : atelier Maison Nature (5 personnes)
- Deux sorties mer durant l'été à Villers-sur-Mer (19 personnes)
- Sortie à la Philharmonie de Paris (15 personnes)
- Atelier « Cupcake » pour préparer la fête des résidents (7 personnes)
- Atelier « Halloween » : photophores et dégustation de bonbons (23 personnes)
- Sortie « Bowling » pour les adultes isolés (5 personnes)
- Balade aux « Coteaux des Vignes » avec une conteuse musicienne (6 personnes)
- Atelier création de cadres en mosaïque (8 personnes)



Résidence de Morsang sur Orge

- 3 petits déjeuners conviviaux (entre 4 et 5 participants)
- Atelier jeux de société (3 participants)
- 2 ateliers créatifs : mandalas (4 participants)
- 2 ateliers cuisine : « Chandeleur » (4 participants) et spécial printemps (3 participants)
- Réunion sur les consignes en cas d'incendie (6 participants)
- Barbecue (7 participants)
- Atelier sur l'entretien d'un logement avec réalisation de produits ménagers (5 participants)
- Atelier numérique (3 participants)

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La **loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.

Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la vie Sociale**.

L'Association Communauté Jeunesse a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté,
- La capacité à prendre la parole, à débattre,
- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement,
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité.

En 2025, plusieurs réunions ont permis aux représentants des résidents de relayer la parole des usagers et de faire émerger différents constats, conduisant à des propositions concrètes.

Les représentants des résidents étaient au nombre de 5, accompagnés de 2 salariés, réélus pour l'année au sein du CVS.

Certains représentants souhaitent poursuivre leur engagement au sein du CVS et mettre en œuvre de nouvelles actions.

LA SÉCURITÉ DES COLLECTIFS

L'Etablissement Jules VALLES dispose d'une équipe de 5 veilleurs qui travaillent à tour de rôle les nuits et les weekends. Ils assurent une veille au sein du collectif Caron d'Athis-Mons et des temps de passage ainsi qu'une permanence fixe au sein du semi-collectif de Morsang-sur-Orge, afin de garantir la sécurité et le bien-être des résidents.

La présence des veilleurs sur les collectifs permet également aux résidents d'échanger au besoin ou d'être soutenus dans une situation d'urgence.

Le rôle des veilleurs est complémentaire à celui des travailleurs sociaux, leur mission est différente mais l'orientation de travail se veut semblable.

L'enjeu des interactions entre résidents et veilleurs n'est pas le même qu'avec les travailleurs sociaux, ce qui permet parfois aux résidents de se saisir autrement de ces temps d'échange et d'y adresser d'autres sujets.

Les transmissions écrites et orales entre veilleurs et travailleurs sociaux ainsi que les réunions qui les rassemblent permettent de **réfléchir autour des situations de chaque résident des collectifs, d'adapter le positionnement à avoir et d'orienter singulièrement le travail pour accompagner au plus juste chaque personne.**

En réunion, sont abordés l'avancée des situations et les événements importants qui ont pu avoir lieu sur les collectifs et/ou pour les résidents. Veilleurs, travailleurs sociaux, cheffes de service et psychologues peuvent croiser leurs réflexions et envisager une uniformisation des pratiques.

En plus des réunions mensuelles avec les travailleurs sociaux, l'équipe de veilleurs bénéficie d'une réunion trimestrielle avec les cheffes de service et le psychologue du Centre d'hébergement.

Par ailleurs, les veilleurs sont en lien avec les cheffes de service et peuvent solliciter le cadre d'astreinte en cas de besoin, questionnement ou urgence le nécessitant.

LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS

L'intervention des responsables de la Qualité des Hébergements et des Actions Collectives et Individuelles (QHACI) :

L'une des missions principales des Responsables QHACI consiste à veiller à la qualité des hébergements proposés. Il s'agit d'organiser les nouvelles arrivées et les départs de résidents, de **veiller à ce que les résidents nouvellement arrivés prennent leurs marques dans de bonnes conditions. Cela passe par exemple par la prévention des risques des accidents domestiques.**

Un affichage de sécurité est prévu pour chaque lieu d'hébergement, dans le but de sensibiliser et de prévenir tout accident. Des ateliers seront également déployés dans le courant de l'année à venir.

En 2025, l'association a cédé **3 logements** en mauvais état (insalubrité), dans **le souci d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions d'hébergement**. 2 nouveaux ont alors été pris en location, nécessitant la mobilisation des équipes pour l'aménagement et le renouvellement du matériel d'hébergement.

Des états des lieux intermédiaires annuels sont organisés dans chaque hébergement pour garantir un suivi et sensibiliser les résidents à l'importance de l'entretien régulier de son lieu de vie. Ces interventions permettent de repérer rapidement si la personne a des difficultés, lesquelles et comment y répondre.

Actions menées en 2025 :

Service de Ris-Orangis :

- **21** pré-états des lieux d'entrée et de sortie réalisés.
- **29** états des lieux intermédiaires effectués.
- **42** visites à domicile réalisées pour des points techniques et/ou des actions ciblées en fonction des problématiques repérées.

Collectif Caron :

- **8** états des lieux intermédiaires réalisés au cours de l'année 2025.
- Mise en place d'actions de prévention :
- Affichage actualisé sur la prévention des accidents domestiques.
- Réunion d'information relative aux risques incendie et aux consignes d'évacuation.

Interventions individuelles :

- Accompagnement personnalisé d'une famille visant à renforcer les compétences parentales :
- Réaménagement de l'espace de vie pour améliorer l'entretien du logement.
- Sensibilisation à l'importance du tri des vêtements, notamment par le recyclage.
- Prévention des moisissures dans les logements.

Service d'Athis-Mons :

- **15** pré-états des lieux d'entrée et de sortie réalisés.
- **7** états des lieux intermédiaires effectués.
- **18** visites à domicile réalisées pour des points techniques et/ou des actions ciblées en fonction des problématiques repérées.

Collectif de Morsang sur Orge :

- **2** pré-états des lieux d'entrée et de sortie ont été réalisés
- **8** états des lieux intermédiaires ont été effectués au cours de l'exercice 2025.

Interventions individuelles :

En 2025, **13 ménages** ont bénéficié d'interventions individuelles, complémentaires à l'accompagnement global proposé, afin de travailler sur des questions liées à :

- Le maintien et l'organisation de l'entretien du logement.
- La gestion budgétaire et la priorisation des dépenses.
- La sensibilisation à une alimentation équilibrée et adaptée aux ressources.
- L'aménagement des espaces de vie.
- Le soutien à la parentalité.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de notre accompagnement global des personnes accueillies, visant à améliorer leur qualité de vie, renforcer leur autonomie et sécuriser leur quotidien au sein de notre structure.

L'association, à travers le Pôle QHACI, veille annuellement au **respect des normes de sécurité, à la mise en conformité des équipements et à leur vérification** (extincteurs, trappes de désenfumage, vérification tableaux électriques, sécurité incendie sur les collectifs, ...).

Les responsables QHACI supervisent le bon déroulement des interventions d'entreprises extérieures en collaboration avec un membre de l'équipe technique et organisent les exercices d'évacuation incendie dans les structures collectives.

Dans une démarche à la fois économique et écologique, ils développent également un réseau de partenaires constitué d'entreprises, d'associations et de particuliers, autour du don de jeux, mobilier, vaisselle, linge de maison et autres équipements.

Concernant les interventions de la responsable référente des hébergements :

Elle a assuré en 2025 :

- **67** pré et états des lieux d'entrées-sorties
- **14** rendez-vous avec des bailleurs et agences immobilières dans le cadre de nouvelles acquisitions ou de restitutions de logements
- **21** visites techniques dans les hébergements
- **49** rendez-vous avec des entreprises extérieures pour des devis ou pour l'ouverture et la fermeture des compteurs électriques
- **23** visites à domicile pour effectuer des réaménagements ou un accompagnement technique auprès des ménages
- **23** rendez-vous pour gérer des achats, la reproduction de clés, le dépôt de dossiers, etc.
- **2** rendez-vous avant le déménagement d'un ménage
- L'accompagnement de **12** intervenants (agents d'entretien) dans nos hébergements.

En 2025, nous avons gérés **23 dégâts des eaux**, dont **3 logements** ont connu plusieurs sinistres au cours de l'année.

Au cours de l'année 2025, **30 sinistres** ont été enregistrés, impliquant des déclarations auprès des voisins, des démarches auprès des assurances, ainsi que l'intervention de la RQHACI en charge de ces dossiers, d'un membre de l'équipe technique de l'association et, lorsque nécessaire, d'experts et d'entreprises extérieures.

Parmi ces dossiers, **22 sinistres** sont sortis de la file active au cours de l'année (10 datant de 2024 et 12 ouverts en 2025).

L'ouverture et le suivi de ces dossiers impliquent une forte mobilisation et de nombreux échanges avec les propriétaires, bailleurs, agences immobilières, gestionnaires et assurances avant d'engager les travaux nécessaires.

Au 31/12/2025 , il reste **8 dossiers** sinistres ouverts.

L'intervention des services techniques :

En 2025, **536 interventions** ont été réalisées par le service technique, couvrant des missions variées telles que :

- Restauration et maintenance des logements.
- Réparation de fuites, de meubles ou d'installations techniques.
- Installation et retrait de mobilier, collecte de dons et achats de marchandises.
- Travaux de plomberie, électricité, désinsectisation.
- Entretien des véhicules et des espaces verts, rénovation des bureaux.
- Organisation des déménagements et emménagements internes, passages en déchèterie, etc.

Le service technique de l'établissement Jules VALLES est composé de **3 agents techniques, d'1 coordinateur et d'1 agent de service d'entretien.**

Leur travail s'articule avec les 3 responsables QHACI de l'établissement et les équipes éducatives, afin de participer à offrir aux personnes accueillies un hébergement de qualité.

Les agents techniques polyvalents interviennent **sur les 93 lieux d'hébergement de l'établissement** (Centre d'Hébergement 91, CHU 75 et logements temporaires du service Logis-Mons) et **sur les 5 sites où se trouvent les bureaux des services**.

L'agent d'entretien assure le nettoyage des bureaux du siège social, du service ANTEA, ainsi que des parties communes des sites de Morsang-sur-Orge et de Caron.

Elle intervient également sur l'ensemble des logements de l'établissement Jules Vallès lors des entrées et sorties des personnes hébergées, afin de préparer les logements avant leur remise à disposition.

Nous faisons également appel ponctuellement à des agences intermédiaires pour l'exécution de ces tâches.

PARTENARIATS

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement et le développement de nos partenariats avec les différents acteurs sociaux du secteur.

Compte tenu de la complexité des situations des personnes accompagnées, nous avons collaboré étroitement avec :

- Les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) et les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)
- Les centres sociaux, maisons de quartiers et associations locales d'animation
- Les Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les établissements scolaires, les médiathèques et les crèches
- Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) et les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)
- Les Maisons de la Justice et du Droit
- Le Défenseur des droits
- Les écrivains publics et France Connect
- Les services de protection des majeurs (UDAF, ATE)
- Les associations caritatives telles que le Secours Populaire, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Croix-Rouge, le Secours Islamique, ainsi que les épiceries sociales
- Les Missions Locales et France Travail pour l'accompagnement vers l'emploi et la formation
- Les services de santé publique et hôpitaux locaux
- Les associations de soutien aux familles et à l'insertion sociale
- Les structures d'accompagnement juridique et d'aide aux démarches administratives

Cette collaboration rapprochée a permis de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées et de garantir un suivi coordonné et efficace.

Par ailleurs, nous avons également mis en place des formations internes et transversales sur diverses thématiques afin de renforcer les compétences et les connaissances des travailleurs sociaux.



LES SORTIES

CHRS – INSERTION

12 ménages

30 personnes hébergées

● **9 femmes**

● **5 hommes**

● **16 enfants** (dont 2 enfants jeunes majeurs)

11 ménages relogés dont :

- **9 ménages relogés dans le parc public (25 personnes)**
- **1 ménage relogé sur le parc privé (1 personnes)**
- **1 ménage relogé en logement adapté – résidence social / intermédiation locative (7 personnes)**

Concernant les autres sorties :

- **1 ménage (3 personnes)** a été réorienté vers un dispositif d'hébergement d'urgence externe, en raison de la décomposition familiale et de la sous-occupation d'un logement devenu inadapté à la typologie du ménage.

Durée moyenne d'hébergement : 40 mois

Nous constatons **que la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025 est supérieure de 4 mois par rapport à l'année 2024**. En effet les ménages prêts au relogement se voient attribuer un logement moins rapidement qu'auparavant. (4 ménages sortis du CHRS avec des durées de séjour très longues).

TAUX DE SORTIE	Vers un logement de droit commun ou adapté	Vers un autre dispositif d'hébergement
26.32 %	91.67 %	8.33 %

ALTHO – URGENCE FAMILLES

3 ménages

12 personnes hébergées

● **3 femmes**

● **1 homme**

● **8 enfants**

En 2025, **2 ménages sont sortis du dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES et relogés dans le Parc public (7 personnes)**, contre 4 ménages en 2024.

Le troisième ménage est sorti de manière fractionnée suite à une séparation conjugale. La mère et ses trois enfants ont été orientés vers un logement adapté via l'intermédiation locative, tandis que le père a été réorienté en interne vers une place individuelle dans le dispositif Insertion.

Durée moyenne d'hébergement : 35 mois

En 2025, la durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif ALTHO-URGENCE FAMILLES a légèrement diminué par rapport à 2024 (37 mois). En effet 2 des ménages relogés en 2024 étaient des familles nombreuses, composées de 6 et 7 personnes, dont l'un des deux parents n'a été régularisé qu'au bout de plusieurs années, ce qui retardé l'accès au logement.

TAUX DE SORTIE	Vers un logement de droit commun ou adapté	Vers un autre dispositif d'hébergement
21.82%	91.67 %	10.77 %

URGENCE

En 2025, **1 ménage** (1 homme isolé) **est sorti du dispositif URGENCE** après 4 ans d'admission, et suite à son décès après une longue maladie. Son accompagnement et notre soutien a été assurés tout au long de sa prise en charge.

Durée moyenne d'hébergement : 48 mois

TAUX DE SORTIE
20 %

L'impact du temps dans la création du lien et l'accompagnement social.

Monsieur O et Madame P, âgés de 34 ans et 39 ans, ont été accueillis en 2020 au sein du Centre d'Hébergement de Communauté Jeunesse, accompagnés de leurs 2 enfants, alors âgés de 20 mois et 1 jour. Ils auront plus tard, au cours de leur hébergement, des jumeaux. Monsieur et Madame sont originaires du même pays mais se sont rencontrés en France.

A son admission Monsieur dispose d'une carte de résident avec le statut de réfugié, quant à Madame, elle n'était pas régularisée et n'avait aucune demande en cours.

Arrivés tous deux en 2016 sur le territoire français, Monsieur et Madame se sont rencontrés dans l'un des centres où ils ont été accueillis au même moment. Chacun a connu plusieurs lieux d'hébergement, de façon individuelle, sans n'avoir jamais vécu ensemble, avant d'être admis à l'association Communauté Jeunesse avec leurs 2 enfants, à la suite d'une demande conjointe.

La mise en place d'un lien de confiance a pris du temps car la famille avait des réticences sur les conditions d'accueil de l'Association (rendez-vous chaque semaine, parfois ensemble, parfois séparément). Le couple était un peu hors réalité concernant leur situation et l'évolution de celle-ci. Monsieur O avait un avis très arrêté avec des codes culturels et personnels très présents dans l'accompagnement et parfois complètement en inadéquation avec les règles et usages de la France.

La situation de la famille a nécessité un accompagnement soutenu et pluridimensionnel, tant sur le positionnement de Monsieur et Madame, que sur la parentalité et sur l'acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne et les démarches.

Concernant l'accès aux droits, Madame n'avait aucune perspective de régularisation à son arrivée à CJ, elle ne remplissait pas les conditions pour obtenir un titre de séjour. Monsieur ayant le statut réfugié, il aurait pu faire reconnaître les enfants réfugiés et par la suite Madame, mais il a refusé catégoriquement de faire cette démarche. C'est à la naissance de sa fille, en février 2023 que Madame a pu la faire reconnaître, du fait du risque de mutilations sexuelles, qu'elle a obtenu une carte de résident.

Concernant l'emploi, Monsieur O a toujours travaillé, faisant une formation et changeant trois fois de domaines au cours de l'hébergement. Il percevait également les prestations familiales pour les enfants. Monsieur était autonome dans les démarches, il avait besoin de conseil mais les effectuait seul par la suite. Madame n'était pas du tout autonome dans les démarches administratives, elle n'était pas à l'aise avec l'utilisation de l'outil informatique/portable. De plus elle manquait de confiance en elle et sollicitait très peu Monsieur pour ses démarches. Un travail conséquent a été réalisé avec elle afin qu'elle acquière une forme d'autonomie et surtout de la confiance en elle.

Concernant les ressources, Monsieur faisait les courses et pouvait donner de l'argent à Madame de temps en temps. La question de l'argent a toujours été source de conflit dans le couple. Leur situation, la question de la culture, la place de la femme ont pris beaucoup de place dans l'accompagnement. Il a été d'ailleurs difficile de créer du lien avec cette famille, particulièrement avec Monsieur, du fait, notamment, que la référente sociale soit une femme.

Durant les 5 années d'accompagnement de la famille, un très gros travail a été engagé sur la **parentalité**. En effet, avant leur arrivée, Madame vivait à l'hôtel avec leur fils qui n'a connu que ce lieu et une grande proximité avec Madame. Leur second fils est né le jour de l'admission à Communauté Jeunesse, c'était un petit garçon timide, plutôt posé comparé à son frère. Il a pu bénéficier d'un accueil en halte-garderie 2 fois par semaine. Monsieur ne s'est jamais vraiment senti concerné par la question de la parentalité, il pouvait être présent et entendre mais c'est surtout Madame qui était présente au quotidien. Nous avons pu orienter Madame vers un Lieu d'Accueil Enfants-Parents et une halte-garderie afin de favoriser les échanges avec d'autres adultes pour Madame et permettre aux enfants de découvrir d'autres lieux de socialisation. Un accompagnement a été mené sur la question de la verbalisation auprès des enfants, mais aussi sur comment mettre du cadre et des limites. Madame a su se saisir de cela, ce qui a apaisé le quotidien de la famille. Par la suite, le couple a eu des jumeaux, Madame semblait dépassée par le quotidien avec 4 enfants mais a su se ressaisir. Un accompagnement vers la santé a été nécessaire, avec Madame notamment, car un des jumeaux était atteint de la drépanocytose. Un suivi très régulier a été mis en place à l'hôpital mais cela a demandé du temps car Madame était, au départ, dans le déni, et encore plus Monsieur.

La question du logement :

Il a fallu attendre plusieurs années avant d'inscrire la famille sur un dispositif de logement prioritaire (Sylo) du fait de la non-régularisation de Madame. Dès l'obtention de son titre de séjour nous avons pu actualiser la demande de logement sociale et inscrire la famille sur le dispositif. La famille a été relogée rapidement, une fois tous les droits ouverts et mis à jour.

Monsieur et Madame n'avait jamais été locataires et ne connaissaient pas les différentes démarches afférentes. Nous avons abordé le sujet durant les entretiens hebdomadaires et le couple a eu le temps d'épargner. Le couple a eu connaissance des diverses instances qu'ils pouvaient solliciter en cas de besoin mais il fallait attendre 3 mois de présence dans la nouvelle commune avant de pouvoir être suivi par une assistante sociale de secteur.

La famille a été relogé dans un T4 en septembre 2025. Le relogement s'est bien passé, en autonomie. La famille était bien installée et a pu acheter le nécessaire pour l'appartement.

Cela a pris beaucoup de temps mais un lien de confiance a pu s'établir avec la famille, notamment en passant par les enfants, par le biais de jeux, d'échanges... Le quotidien a pu s'apaiser et Madame a pu trouver une organisation familiale. Le positionnement de Monsieur est devenu moins prégnant, ce qui a permis de créer une relation de confiance et de travailler avec lui, malgré certaines idées arrêtées. Le fait que Madame ait obtenu son titre de séjour lui a donné un statut et lui a permis d'avoir des aspirations professionnelles et des questionnements sur sa place au sein de la famille.

Le temps assez conséquent de l'accompagnement a pu être bénéfique pour cette famille qui a su se saisir de ce qui lui a été apporté sous divers aspects : familial, professionnel, parentalité, insertion, autonomie ...

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements à nos partenaires, **CARREFOUR SOLIDAIRE**, **HOTELS SOLIDAIRES**, **BRICO DEPÔT**, **l'INRAP** et **IKEA**, pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2025.



Leurs dons de mobilier, de linge de maison et d'équipements divers ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions d'accueil, à l'embellissement des logements ainsi qu'à l'aménagement des locaux administratifs et des espaces collectifs.